



Crésus Salaires

7 - Comptabilisation des rubriques

7.1 - Grouper des écritures

7 - Comptabilisation des rubriques

Définitions

Comptabilisation des rubriques
✕

Rubrique
Filtre :

Index	GS	Nom de la rubrique	Débit	Crédit	TVA	Analytique
0	1000.	@Ind:Salaires mensuel	5200	9905		
1	1001.	@Ind:Salaires mensuel variable	5200	9905		
2	1002.	@Ind:Salaires à la leçon	5200	9905		
3	1002.1	@Ind:Salaires pour leçons annulées	5200	9905		
4	1005.	@Ind:Salaires horaires	5200	9905		
5	1006.	@Ind:Salaires journaliers	5200	9905		
6	1007.	@Ind:Salaires hebdomadaires	5200	9905		
7	1009.	@Ind:Salaires jours complémentaires	5200	9905		
8	1010.	@Ind:Honoraires	5200	9905		

Écritures pour

Total des employés Pour toutes...

Groupes d'employés

Chaque employé

Compte Débit : Calcul...

Compte Crédit : Calcul...

Code TVA : Calcul...

Code Analytique : Calcul...

Libellé à utiliser :

Vider toutes les définitions

Comptabilisation sécurisée

Fichiers d'échange

Dossier compta : Parcourir...

Numéro du prochain fichier : (SALnnnnn.TXT)

OK
Annuler
Aide
Exporter
Importer

Dans le dialogue de la commande *Entreprise > Comptabilisation* accessible en mode complet (§), il faut définir les comptes servant à générer les écritures comptables pour le logiciel Crésus Comptabilité. Les écritures peuvent aussi être consignées dans un fichier *.txt. Les comptes seront également utilisés lors de l'impression d'une pièce comptable.

Filtre : saisissez tout ou partie de n'importe quel critère (GS, nom, compte) pour limiter la liste au résultat obtenu.

Rubrique : la liste présente toutes les rubriques monétaires. Cliquez dans l'entête des colonnes Index, GS, Nom de la rubrique, ... et vous classez la liste dans l'ordre croissant de la colonne concernée.

Pour définir les comptes, sélectionnez la rubrique désirée et introduisez le numéro du compte dans le *Compte Débit* et le *Compte Crédit*. Les écritures peuvent également être des écritures multiples. Le compte de la partie collective est alors codé par 3 points « ... ».

Il est possible de spécifier un *Code TVA* à imputer à l'écriture générée, ainsi qu'un *Code analytique*.

Les comptes et codes doivent exister dans la comptabilité cible, sinon l'importation des écritures ne sera pas possible.

Les numéros de compte ou les codes peuvent être le résultat d'un calcul édité à l'aide des boutons *Calcul* (§31 L'éditeur de calculs).

Un mécanisme de substitution décrit ci-dessous permet d'imputer un élément de salaire à des comptes différents selon l'employé ou le groupe d'employés concerné.

Le mécanisme de substitution ou de calcul s'applique également au code analytique.

Écritures pour

- *Total des employés* : sélectionnez cette option pour ne générer qu'une écriture comptable pour l'ensemble des employés.
- *Chaque employé* : sélectionnez cette option pour générer une écriture comptable pour chaque employé.
- *Groupe d'employés* : sélectionnez cette option pour générer une écriture comptable pour chaque groupe d'employés (§8 Groupe).
- Le bouton *Pour toutes* applique le mode de comptabilisation affiché à tous les champs.

L'outil de comptabilisation sécurisée FSC propose aussi des mécanismes de regroupement d'écritures décrit au §7.1 Grouper des écritures.

- *Libellé à utiliser* : par défaut, c'est le nom de la rubrique qui est utilisé comme libellé de l'écriture. Vous pouvez spécifier un autre libellé.
- *Code TVA* : le cas échéant, spécifiez le code TVA à passer à la comptabilité Cresus liée à vos salaires.
- *Code analytique* : le cas échéant, spécifiez le code analytique à utiliser

avec Cresus Comptabilité. Le code analytique peut être général, ou lié à un groupe ou à un individu en utilisant le mécanisme de substitution décrite ci-dessous pour les numéros de comptes.

- *Comptabilisation sécurisée* : Cresus Salaires peut préparer des écritures pour Cresus Comptabilité. Il est conseillé d'utiliser le mode sécurisé, puisque le mécanisme permet de visualiser les nouvelles écritures, de contrôler les dates de l'exercice et l'existence des comptes paramétrés. En mode non sécurisé, les écritures sont générées sans aucune vérification. Le mode sécurisé est décrit au §18 Comptabiliser les salaires.

Il est également nécessaire de mettre votre fichier Cresus Comptabilité dans le mode sécurisé (commande *Options > Définitions*, onglet *Général* dans Cresus Comptabilité).

Le bouton *Vider toutes les définitions* sert à supprimer en masse les définitions existantes.

Utilisez les boutons *Exporter / Importer* pour enregistrer la définition de la comptabilisation ou récupérer une définition enregistrée sur le disque.

Les définitions de comptabilisation correspondant aux plans comptables standards de Cresus Comptabilité sont fournies avec Cresus Salaires. Pour importer les réglages prédéfinis pour les plans *Plan comptable abrégé pour PME* ou *Plan comptable général pour PME*, cliquez sur le bouton *Importer* qui ouvre le dossier d'installation de Cresus Salaires (C:\Program Files\Cresus\Latest\modules sous Windows, .../Library/Application Support/Cresus/Bottles/cresus/drive_c/Program Files/Cresus/modules sous macOS).

Il n'est pas nécessaire de vider les définitions avant d'en importer de nouvelles, elles seront remplacées par les définitions importées.

Mécanisme de substitution

Le compte à imputer est souvent le même pour tous les employés. Il suffit d'en introduire le numéro dans le champ concerné. Mais il est parfois dépendant d'un employé ou d'un groupe d'employés. Dans ce cas, il faut mettre la chaîne de substitution <1> ou <2>, etc. . où <1> correspond au 1^{er} numéro introduit dans la rubrique *Compta* de l'employé (§4.10 Divers) ou du groupe (§8 Groupe), <2> correspond au 2^e, et ainsi de suite. Crésus remplacera le <1>, <2>, etc. . au moment de la comptabilisation.

Dans l'exemple ci-dessous, le compte à débiter pour le salaire mensuel sera le 1^{er} numéro de compte trouvé dans les données de l'employé ou de son groupe, en l'occurrence le numéro 5200.2 et le code analytique sera ADMIN.

Comptabilisation des rubriques

Rubrique Filtre :

Index	GS	Nom de la rubrique	Débit	Crédit	TVA	Analytique
0	1000.	@Ind:Salaire mensuel	<1>	9905		<1>
1	1001.	@Ind:Salaire mensuel variable	5200	9905		
47	1218.	@Ind:Commissions	5201	9905		

OK Annuler Aide

Total des employés Pour toutes...
 Groupes d'employés
 Chaque employé

Compte Débit : Calcul...
 Compte Crédit : Calcul...
 Code TVA : Calcul...
 Code Analytique : Calcul...

Libellé à utiliser :

Vider toutes les définitions

Données pour AUMOIS Bernard

Edition

Identité	Nouveau	Paramètres	Banque	Impôt à la source	Assurances	Indemnités journalières	Allocations (AF)	Déductions
Certificat		Statistiques		Divers		Indemnités spéciales		Déductions spéciales
Comptabilisation.....								* 5200.2 6410
Analytique.....								* ADMIN
Jours vacances par année.....								* 25.00

Une chaîne de substitution <2> dans le compte à débiter aurait été remplacée par le compte 6410, puisque c'est le 2^e numéro de la liste.

L'élément que le paramètre représente n'est pas forcément un n° de compte complet, ça peut aussi être une portion du n° de compte, et contenir des caractères alphanumériques. Par exemple, si vous mettez compte au débit : <2> et compte au crédit <1>.01, pour un employé dont la rubrique *Comptabilisation* contient 1010 4002 1100 4050. L'écriture aura pour débit 4002 et crédit 1010.01 Les chaînes de substitution sont prises prioritairement dans les définitions de l'employé (§), puis dans le groupe (§8 Groupe), puis selon les indications de l'onglet *Divers* des coefficients d'entreprise (§4.10 Divers).

Comptabilisation en mode non sécurisé

Les réglages suivants ne sont utilisés que dans le mode dit non-sécurisé (déconseillé si vous travaillez avec Crésus Comptabilité, puisque dans ce mode aucun contrôle ne sera fait). Cette méthode permet de générer un fichier de type texte tabulé.

- *Dossier Compta* : utilisez le bouton *Parcourir* pour sélectionner le dossier où vous voulez stocker les fichiers d'écritures. Si vous utilisez Crésus Comptabilité en mode non-sécurisé, il faut indiquer le dossier où se trouve votre fichier de comptabilité.
- *Numéro du prochain fichier* : dans ce mode, chaque comptabilisation à partir de Crésus Salaires génère un fichier unique numéroté (SAL00001.TXT) dans le dossier défini ci-dessus. Le numéro est automatiquement incrémenté à chaque fois, mais vous pouvez changer le numéro utilisé pour le prochain fichier.

Comptabilisation standard

Il n'y a pas de règle absolue quant à la méthode de comptabilisation. Nous décrivons ci-après le concept que nous proposons :

- Les éléments de salaire, indemnités et autres montants versés à l'employé sont passés au débit des comptes de charge, la contrepartie étant imputée à un compte de passage *Ecritures de regroupement Salaires*.
- La part employé des charges sociales est passée au crédit des comptes *Créanciers charges sociales* du bilan, la contrepartie étant imputée au

compte de passage.

- La part employeur des charges sociales est passée au débit des comptes de charge, la contrepartie étant imputée aux comptes *Créanciers charges sociales*.
- Les diverses retenues sont passées au crédit des comptes de produit ou de charge concernés, la contrepartie étant imputée au compte de passage.
- Le montant net à verser à l'employé est passé au crédit du compte d'attente *Salaires à payer*, la contrepartie étant imputée au compte de passage.
- Le compte de passage se trouve automatiquement balancé, sous réserve des éventuels montants non comptabilisés, qu'il faut traiter manuellement.
- Les comptes de charge présentent ainsi la charge réelle après chaque comptabilisation.
- Les factures des divers créanciers sont passées par les comptes d'attente du bilan.

La comptabilisation définie lors de la création d'un nouveau fichier correspond au *Plan comptable abrégé pour PME* de Cresus Comptabilité.

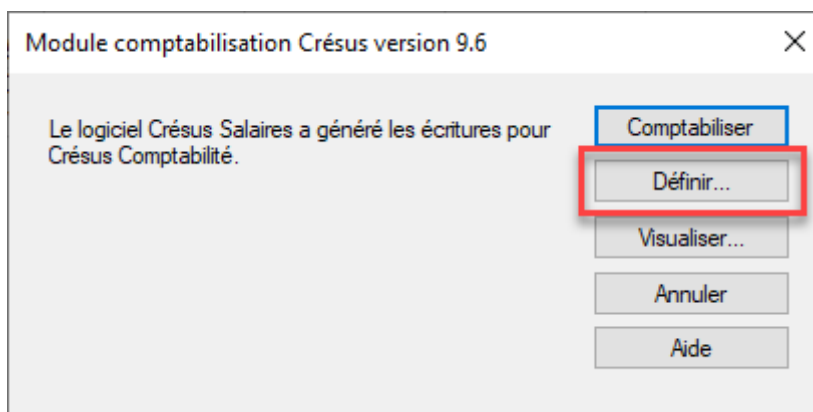
7.1 - Grouper des écritures

Il est possible d'agir sur les écritures individuelles générées par la comptabilisation sécurisée pour regrouper plusieurs montants en une seule écriture.

Dans cet exemple, nous cherchons à ne passer en comptabilité qu'une écriture avec la somme des salaires mensuels et des salaires mensuels variables.

Date	Débit	Crédit	Pièce	Libellé	Montant	Tva
Série d'écritures no 4 du 19.09.2019 08:20:50.						
26.04.2018	5200	9905	S-4	Salaires mensuels	100'500.00	
26.04.2018	5200	9905	S-4	Salaires mensuels variables	3'600.00	
26.04.2018	5200	9905	S-4	Salaires horaires	3'450.00	
	2283	9905		Indemnités vacances		

Dans le dialogue de comptabilisation, cliquez sur le bouton *Définir*



Ou dans le dialogue de visualisation des écritures générées, cliquez sur le bouton *Grouper...*

26.04.2018			S-4	Salaires mensuels versés par...	660.00	
26.04.2018	5283	9905	S-4	Frais structures de représentation	500.00	
26.04.2018	5203	9905	S-4	Utilisation privée du véhicule d'entreprise	200.00	
26.04.2018	9905	6270	S-4	Mise à disposition du véhicule d'entreprise	200.00	COR
26.04.2018	9905	2271	S-4	Cotisation AVS/AI/APG	5'586.70	

Exporter... **Grouper...** Aide OK

Le dialogue suivant sert à définir les critères qui déterminent les écritures à grouper :

Regroupement des écritures comptables

Critères de regroupement

Ajouter Dupliquer Supprimer Monter Descendre

Date	Débit	Crédit	Pi...	Libellé	Analyt...
1 jour				>	

1

Préciser... Piece/Libellé à utiliser :

Définir les critères de tri... OK, Visualise... OK Annuler Aide

Dans notre exemple, ce sont les écritures au débit du compte 5200 et au crédit du compte 9905, dont le libellé contient le terme 'mensuel' :

Regroupement des écritures comptables

Critères de regroupement

Ajouter Dupliquer Supprimer Monter Descendre

Date	Débit	Crédit	Pi...	Libellé	Analyt...
1 jour	5200	9905		*mensuel* > Salaires mensuels	

1

Préciser... Piece/Libellé à utiliser : Salaires mensuels

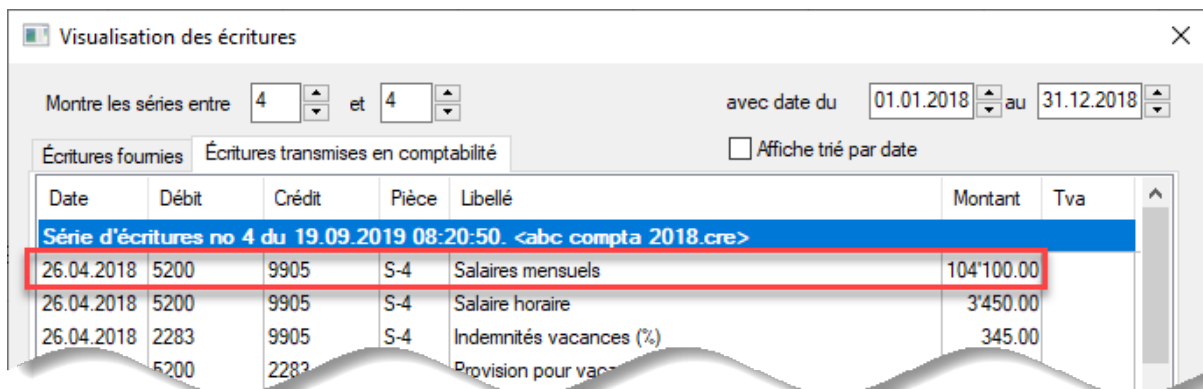
Définir les critères de tri... OK, Visualise... OK Annuler Aide

De plus, nous voulons que l'écriture générée soit libellé *Salaires mensuels*.

Il serait encore possible de forcer ici un *n° de pièce* et/ou un *code analytique* sur l'écriture regroupée.

Notez l'utilisation des jokers * qui remplacent un ou plusieurs caractères dans le libellé à traiter. Sans ces jokers, le mécanisme ne trouve aucune écriture à grouper, parce qu'aucune écriture n'est libellé strictement 'mensuel'.

Cliquez sur le bouton *OK, Visualise...* pour afficher le résultat :



Date	Débit	Crédit	Pièce	Libellé	Montant	Tva
Série d'écritures no 4 du 19.09.2019 08:20:50. <abc compta 2018.cre>						
26.04.2018	5200	9905	S-4	Salaires mensuels	104'100.00	
26.04.2018	5200	9905	S-4	Salaires horaires	3'450.00	
26.04.2018	2283	9905	S-4	Indemnités vacances (%)	345.00	
	5200	2283		Provision pour vacances		

Il est possible de traiter plusieurs définitions de groupement.

Cliquez sur le bouton *Ajouter* pour créer de nouveaux critères ou sur le bouton *Dupliquer* pour créer un nouveau critère semblable au critère sélectionné.

Regroupement des écritures comptables

Critères de regroupement

Ajouter Dupliquer Supprimer Monter Descendre

Date	Débit	Crédit	Pi...	Libellé	Analyt...
1 jour	5200	9905		*mensuel* > Salaires mensuels	
1 jour		2273		> Cotisations AA	

1 2273

Préciser... Pièce/Libellé à utiliser : Cotisations AA

Définir les critères de tri... OK, Visualise... OK Annuler Aide

Ici, les écritures créditées au compte 2273 sont regroupées, quelque soit leur libellé.

Visualisation des écritures

Montre les séries entre 4 et 4 avec date du 01.01.2018 au 31.12.2018

Écritures fournies Écritures transmises en comptabilité Affiche trié par date

Date	Débit	Crédit	Pièce	Libellé	Montant	Tva
26.04.2018	5270	2271	S-4	Employeur: Cotisation AC complémentaire	0.75	
26.04.2018	9905	2273	S-4	Cotisation AANP	694.25	
26.04.2018	5273	2273	S-4	Employeur: Cotisation AAP	217.75	
26.04.2018	9905	2273	S-4	Cotisation AAC (cat. 1)	75.70	
26.04.2018	5273	2273	S-4	Employeur: Cotisation AAC (cat. 1)	75.70	
26.04.2018	9905	2273	S-4	Cotisation AAC (cat. 2)	0.75	
26.04.2018	9905	2273	S-4	Cotisation ass IJM (cat. 1)	2'626.20	
26.04.2018	5274	2273	S-4	Employeur: Cotisation		

On n'a spécifié que le compte à créditer, le mécanisme cumule donc séparément les écritures de chaque compte à débiter.

Visualisation des écritures

Montre les séries entre 4 et 4 avec date du 01.01.2018 au 31.12.2018

Écritures fournies Écritures transmises en comptabilité Affiche trié par date

Date	Débit	Crédit	Pièce	Libellé	Montant	Tva
26.04.2018	9905	2271	S-4	Cotisation AC	1'197.50	
26.04.2018	5270	2271	S-4	Employeur: Cotisation AC	1'197.50	
26.04.2018	9905	2271	S-4	Cotisation AC complémentaire	0.75	
26.04.2018	5270	2271	S-4	Employeur: Cotisation AC complémentaire	0.75	
26.04.2018	5273	2273	S-4	Cotisations AA	293.45	
26.04.2018	9905	2273	S-4	Cotisations AA	770.70	
26.04.2018	9905	2273	S-4	Cotisation ass IJM (cat. 1)	2'626.20	
26.04.2018	5274	2273	S-4	Employeur: Cotisation ass IJM (cat. 1)	2'583.15	
26.04.2018	9905	2273	S-4	Cotisation LPP		

Les groupements sont traités dans l'ordre où ils apparaissent dans la liste. Pour déplacer un groupement vers le haut ou le bas, sélectionnez-le et cliquez sur les boutons *Monter* ou *Descendre*.

Regroupement des écritures comptables

Critères de regroupement

Ajouter Dupliquer Supprimer Monter Descendre

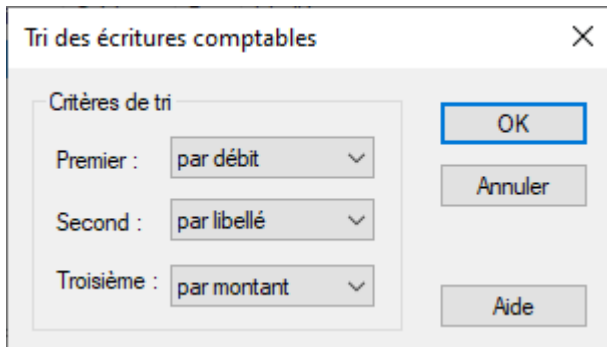
Date	Débit	Crédit	Pi...	Libellé	Analyt...
1 jour	5200	9905		*mensuel* > Salaires mensuels	
1 jour		2273		> Cotisations AA	

Avant d'être regroupées, les écritures générées peuvent être triées en cliquant sur le bouton *Définir les critères de tri...* Ce tri se répercute sur les écritures qui seront passées en comptabilité.

1

Préciser... Pièce/Libellé à utiliser : Cotisations AA

Définir les critères de tri... OK, Visualise... OK Annuler Aide



Critères à disposition pour classer les écritures :

- *non trié*: les écritures restent dans l'ordre où elle ont été générées par Crésus Salaires.
- *par date*: les écritures reçues sont classées par date croissante.
- *par débit*: les écritures sont classées par numéro de débit croissant.
- *par crédit*: les écritures sont classées par numéro de crédit croissant.
- *par pièce*: les écritures sont classées par numéro de pièce croissant.
- *par libellé*: les écritures sont classées alphabétiquement par libellé.
- *par montant*: les écritures sont classées par montant croissant.
- *par employé*: uniquement pour Crésus Salaires, les écritures sont classées par numéro d'employé croissant.
- *par ordre*: uniquement pour Crésus Salaires, les écritures sont classées par numéros d'ordre associés aux rubriques dans le dialogue « Comptabilisation ».

Le tri s'opère d'abord sur le *Premier* critère, en cas d'égalité sur le *Second* critère et en cas d'égalité sur le *Troisième*.

Pour obtenir d'autres informations, cliquez sur le bouton *Aide* dans le dialogue de groupement.